St Gilles Gillis

Veuillez noter qu'il y a lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour du Conseil communal du 23 janvier 2025, à 20:00.

Gelieve volgende punten toe te voegen aan de agenda van de Gemeenteraad van 23 januari 2025, om 20:00.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.
Met de meeste hoogachting.

Saint-Gilles, le 22 janvier 2025
Sint-Gillis, 22 januari 2025

Par ordonnance
In opdracht

Le Secrétaire communal f.f.,
De w.d. Gemeentesecretaris,

Stéphanie BOSMANS

La Conseillère-Présidente,
De Gemeenteraadslid-Voorzitster,

Jean SPINETTE

CONSEIL DU 23 JANVIER 2025
GEMEENTERAAD VAN 23 JANUARI 2025

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE
AANVULLENDE AGENDA

SÉANCE PUBLIQUE - OPENBARE ZITTING

AFFAIRES GÉNÉRALES - ALGEMENE ZAKEN

Assemblées - Vergaderingen

23.01.2025/A/0001 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 décembre 2024. Approbation.

Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 16 décembre 2024. Goedkeuring.

23.01.2025/A/0002 Remplacement de Madame Suzanne Ryvers par Monsieur Marwan Hobeika en vue de l'article 11 de la Nouvelle loi communale - Prise d'acte

Vervanging van mevrouw Suzanne Ryvers door de heer Marwan Hobeika in toepassing van artikel 11 van de Nieuwe Gemeentewet - Kennisname

23.01.2025/A/0003 Services communaux. Marchés publics lancés par le Collège des Bourgmestre et Échevins en vertu des articles 234 §§2,3, 234 bis de la Nouvelle loi communale. Informations.

Gemeentelijke diensten. Overheidsopdrachten opgestart door het college van burgemeester en schepenen krachtens artikelen 234 §§2,3, 234 bis van de Nieuwe Gemeentewet. Kennisgevingen.

Service juridique - Juridische dienst

23.01.2025/A/0004 Délégation de compétence du Conseil communal au Collège et à la Directrice du Département des Propriétés communales de la procédure de passation et la fixation des conditions de certains marchés publics et concessions, d'un montant estimé à moins de 30.000€ HTVA

Delegatie van bevoegdheden van de gemeenteraad aan het College en de Directeur van de Afdeling Gemeentelijke Eigendommen voor de gunningsprocedure en de vaststelling van de voorwaarden van bepaalde overheidsopdrachten en concessies, voor een geraamd bedrag van minder dan 30.000 euro exclusief btw.

FINANCES - FINANCIËN

Tutelle financière sur les hôpitaux, le CPAS et les zones de police - Financieel toezicht op de ziekenhuizen, het OCMW en de politiezones

23.01.2025/A/0005 CPAS - 113-20241205-A-0009 - Budget 2024 - modification budgétaire n°3

OCMW - 113-20241205-A-0009 - Begroting 2024 - begrotingswijziging nr 3

23.01.2025/A/0006 CPAS - 113-20241205-A-0007 - Budget 2025 - douzièmes provisoires

OCMW - 113-20241205-A-0007 - Begroting 2025 - voorlopige twaalfden

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - RUIMTELIJKE ORDENING

Espace public (voiries, espaces verts, propreté publique) - Openbare ruimtes (wegen, groene ruimtes, netheid)

23.01.2025/A/0007 Programme triennal d'investissement 2022-2024. Projet n°03. Sollicitation du subside et engagement formel d’assurer l’entretien et la gestion du bien et de ne pas modifier l’affectation du bien.

Het driejarig investeringsprogramma 2022-2024. Project nr 03. Subsidieaanvraag en formele verbintenis om het onderhoud en het beheer van het onroerend goed te garanderen en het gebruik van het onroerend goed niet te wijzigen.

LOGEMENT, AFFAIRES SOCIALES, SANTÉ, SPORT ET PETITE ENFANCE - HUISVESTING,SOCIALE ZAKEN, GEZONDHEID, SPORT EN JONGE KIND

Solidarité Internationale - Internationale Solidariteit

23.01.2025/A/0008 Solidarité internationale. Approbation de la convention de jumelage entre la Commune de Saint-Gilles et la Province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo.

Internationale solidariteit. Goedkeuring van het jumelageovereenkomst tussen de Gemeente Saint-Gilles en de Provincie Zuid-Kivu in de Democratische Republiek Congo.

23.01.2025/A/0009 Solidarité internationale. Approbation du protocole de collaboration entre la Commune de Saint-Gilles (Belgique), la Commune urbaine de Berkane (Maroc) et la Province du Sud-Kivu (République Démocratique du Congo).

Internationale solidariteit. Goedkeuring van het samenwerkingsprotocol tussen de gemeente Sint-Gillis (België), de stedelijke gemeente Berkane (Marokko) en de provincie Zuid-Kivu (Democratische Republiek Congo).

DÉPARTEMENT ETAT CIVIL - DEPARTEMENT BURGERLIJKE STAND

Cimetière communal - Gemeentelijke begraafplaats

23.01.2025/A/0010 Cimetière communal. Octroi de concessions de sépulture ou de columbarium. Délégation de pouvoirs au Collège des Bourgmestre et Echevins

Gemeentelijke begraafplaats. Verlenen van grafconcessies of concessies van columbaria. Overdracht van bevoegheden aan het College van Burgemeester en Schepenen

ENSEIGNEMENT, CULTURE ET EGALITÉ DES CHANCES - ONDERWIJS, CULTUUR EN GELIJKE KANSEN

Culture - Cultuur

23.01.2025/A/0011 Atelier du web - CPAS de Saint-Gilles. Accord de collaboration de 2025 à 2028.

Webatelier - OCMW van Sint-Gillis. Samenwerkingsovereenkomst van 2025 tot 2028.

Enseignement - Onderwijs

23.01.2025/A/0012 Enseignement. Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (C.L.E.) 2020-2025. Rapport d'activité 2023-2024. Plan d'action annuel 2024-2025. PPN.

Onderwijs. LCK-programma (Coordination Locale pour l'Enfance - Lokale coördinatie voor het kind) 2020-2025. Activiteitenverslag 2023-2024 Jaaractieplan 2024- 2025. Neemt kennis van.

23.01.2025/A/0013 Enseignement. Pôle territorial Saint-Gilles - Ixelles - Anderlecht. Besoin du Pôle territorial. Personnel subventionné. Fixation de la composition du cadre du personnel.

Onderwijs. Territoriale Pool Sint-Gillis - Elsene - Anderlecht. Behoeften van de Territoriale Pool. Gesubsidieerd personeel. Bepaling van de samenstelling van het personeelskader.

23.01.2025/A/0014 Programme de coordination locale pour l'enfance (C.L.E.) 2025-2030. Approbation

Programma van lokale coördinatie voor het kind (LCK) 2025-2030. Goedkeuring

23.01.2025/A/0015 Écoles communales. Règlement de garderie. Modification

Gemeentescholen. Reglement van de kinderdagverblijf. Wijziging

PROPRIÉTÉS COMMUNALES ET PATRIMOINE - GEMEENTELIJKE EIGENDOMMEN EN ERFGOED

Propriétés communales - Gemeentelijke eigendommen

23.01.2025/A/0016 Programme triennal d'investissement 2022-2024. Projet n°04. Sollicitation du subside et engagement formel de la Commune d'assurer l'entretien et la gestion du bien subsidié et de ne pas en modifier l'affectation.

Driejarig investeringsprogramma 2022-2024. Project nr. 04. Aanvraag van subsidie en formele verbinding van de Gemeente om het gesubsidieerde goed te onderhouden en te beheren en de bestemming ervan niet te wijzigen.

23.01.2025/A/0017 Projet d'investissement 2024/119. Ecole Nouvelle. Réparation urgente de la chaudière de secours de l'école Nouvelle. Application des articles 249§1 alinéa 2 et 234 § 2 de la Nouvelle Loi communale. Budget extraordinaire 2024. Prise d'acte de la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 12 décembre 2024 et admission de la dépense. Article dépense 722/724-60. Article recette : 722/961-51/ - /42.

Investeringsproject 2024/119. Ecole Nouvelle. Dringende reparatie van de noodverwarmingsketel van de school "Ecole Nouvelle". Toepassing van artikels 249 §1 lid 2 en 234§2 van de Nieuwe Gemeentewet. Akteneming van de beraadslaging van het College van Burgemeester en Schepenen van 12 december 2024 en instemming met de uitgave. Uitgavenartikel 722/724-60. Ontvangstsartikel 722/961-51/ - /42.

23.01.2025/A/0018 Projet d'investissement n°2024/06. Ancienne Maison communale. Marché de travaux ayant pour objet la rénovation de l'enveloppe du bâtiment. Procédure de passation : procédure ouverte. Cahier spécial des charges n°2024_EXTRA_16_PCP. Modification des conditions du marché : actualisation du montant estimé de la valeur du marché : 2.900.000,00 € TVAC. Approbation. Budget extraordinaire 2024. Article en dépense : 137/724-60 - Articles en recette : 137/663-51 (subvention de la Région Bruxelles-Capitale), 137/961-51/ - /42 (emprunt) et 060/995-51/ - /42 (prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire)

Investeringsproject nr. 2024/06. Voormalig Gemeentehuis. Opdracht voor werken met als voorwerp de renovatie van het bouwschil van het gebouw. Plaatsingsprocedure: openbare procedure. Bestek nr. 2024_EXTRA_16_PCP. Wijziging van de opdrachtsvoorwaarden: actualisatie van het geraamde bedrag van de opdracht: € 2.900.000,00 € incl. btw. Goedkeuring. Buitengewone begroting 2024. Uitgavenartikel: 137/724-60 - Ontvangstartikelen: 137/663-51 (subsidie van Brussels Hoofdstedelijk Gewest), 137/961-51/ - /42 (lening) en 060/995-51/ - /42 (opname op het buitengewone reservefonds)

AFFAIRES GÉNÉRALES - ALGEMENE ZAKEN

Affaires Néerlandophones - Nederlandstalige aangelegenheden

23.01.2025/A/0019 Affaires néerlandophones. Bibliothèque néerlandophone. Convention concernant la gestion de la bibliothèque de la prison de Saint-Gilles. Approbation.

Nederlandstalige aangelegenheden. Nederlandstalige bibliotheek. Overeenkomst over de bibliotheekwerking in de gevangenis van Sint-Gillis. Goedkeuring.

Marchés publics - Overheidsopdrachten

23.01.2025/A/0020 Arrêté ministériel portant suspension du marché public de services 2024_ORDI_117_CMP - Préparation et livraison de repas scolaires pour les écoles communales fondamentales - retrait de la décision du 7 novembre 2024

Ministerieel besluit tot opschorting van de overheidsopdracht voor diensten 2024_ORDI_117_CMP - Bereiding en levering van schoolmaaltijden voor gemeentelijke basisscholen - intrekking van het besluit van 7 november 2024

Assemblées - Vergaderingen

23.01.2025/A/0021 Interpellations et questions orales présentées par les Conseillers communaux (Article 84 bis de la Nouvelle loi communale). *(Complémentaire)*

Interpellaties en mondelinge vragen voorgesteld door de Gemeenteraadsleden (Artikel 84 bis van de Nieuwe Gemeentewet) *(Aanvullend)*

COMMUNE DE SAINT-GILLES / GEMEENTE SINT-GILLIS
****

CONSEIL COMMUNAL DU 23 JANVIER 2025
GEMEENTERAAD VAN 23 JANUARI 2025

QUESTIONS / VRAGEN :

1. Question orale de Monsieur Janusz Linkowski, Conseiller communal, concernant les bornes de recharge intégrées aux poteaux d'éclairage public ;

   Mondelinge vraag van de Heer Janusz Linkowski, Gemeenteraadslid over de oplaadpunten geïntegreerd in de openbare verlichtingspalen ;

2. Question orale de Monsieur Janusz Linkowski, Conseiller communal, concernant la lutte contre le tabagisme et la préservation de l'espace public ;

   Mondelinge vraag van de Heer Janusz Linkowski, Gemeenteraadslid over de bestrijding van het roken en het behoud van de openbare ruimte ;

3. Question orale de Monsieur Janusz Linkowski, Conseiller communal, concernant la gérance des chantiers des rues **Moris** et **Antoine Bréart**, de la **Barrière** et de l'**avenue du Parc ;**

   Mondelinge vraag van de Heer Janusz Linkowski, Gemeenteraadslid over het beheer van de werven in de **Moris**- en **Antoine Bréart**straten, **het Bareel** en de **Parklaan ;**

4. Question orale de Madame Celi Rodriguez, Conseillère communale, concernant le retard du chantier Vivaqua rue de la Victoire et ses conséquences ;

   Mondelinge vraag van Mevrouw Celi Rodriguez, Gemeenteraadslid, over de vertraging van de werf Vivaqua, in de Overwinningsstraat en de gevolgen ervan ;

5. Questions orales de Messieurs Mathias Looze et Loïc Fraiture, Conseillers communaux, concernant l'insécurité liée au trafic de stupéfiants et l'implication des habitants dans cette lutte;

   Mondelinge vragen van de heren Mathias Looze en Loïc Fraiture, Gemeenteraads-leden, over de onveiligheid in verband met de drugshandel en de betrokkenheid van de inwoners bij deze strijd;

6. Questions orales de Mesdames Elisa Sacco et Chloé Leroy, Conseillères communales, concernant les actions de la commune pour soutenir l'occupation du logement situé rue Emile Feron par des travailleuses sans-papiers ;

Mondelinge vraag van Mevrouwen Elisa Sacco en Chloé Leroy, Gemeenteraadsleden, over de acties van de gemeente ter ondersteuning van de bezetting van de woning in de rue Emile Feron door werknemers zonder papieren;

Mondelinge vraag van Loïc Fraiture, Gemeenteraadslid, over het gebrek aan veiligheid rond dealpunten en de betrokkenheid van bewoners bij het gemeentelijk veiligheidsbeleid ;

7. Question orale de Madame Marie-Lou Badie, Conseillère communale, concernant le bâtiment acquis par la commune depuis 2017 au 19 de la rue Théodore Verhaegen ;

   Mondelinge vraag van Mevrouw Marie-Lou Badie, Gemeenteraadslid, over het gebouw dat de gemeente sinds 2017 heeft aangekocht aan de Theodore Verhaegenstraat 19 ;

8. Question orale de Klara Ledroit, Conseillère communale, concernant la suite donnée aux revendications des taximen vu le retrait de leurs emplacements au profit des bus privés et vu la centaine d'amendes de stationnement qui leur a été envoyée ;

   Mondelinge vraag van Klara Ledroit, Gemeenteraadslid, over het gevolg dat werd gegeven aan de eisen van de taximen met het oog op de verwijdering van hun parkeerplaatsen ten gunste van de privé-bussen en gezien het honderdtal parkeerboetes die hen werden toegestuurd ;

9. Question orale de Madame Christine Waignein, Conseillère communale, concernant la procédure d'inscription dans l'enseignement fondamental saint-gillois ;

   Mondelinge vraag van Mevrouw Christine Waignein, Gemeenteraadslid, over de inschrijvingsprocedure in het basisonderwijs in Sint-Gillis ;

10. Question orale de Madame Carine Graceffa, Conseillère communale sur les conséquences pour la commune de Saint-Gilles d'une éventuelle fusion des zones de police bruxelloises ;

    Mondelinge vraag van mevrouw Carine Graceffa, Gemeenteraadslid, over de gevolgen voor de gemeente Sint-Gillis van een eventuele fusie van de Brusselse politiezones.

1. **<u>Question orale de Monsieur Janusz Linkowski, Conseiller communal, concernant les bornes de recharge intégrées aux poteaux d'éclairage public</u>**

Bornes de recharge intégrées aux poteaux d'éclairage public

Dans le contexte de la transition énergétique et de la mobilité durable, des initiatives telles que l'intégration de bornes de recharge aux poteaux d'éclairage public se multiplient en Région bruxelloise.

Un dispositif développé par Sibelga, déjà implanté dans des communes comme Uccle ou Woluwe-Saint-Pierre, offre une solution innovante pour répondre à la demande croissante en bornes de recharge tout en optimisant l'utilisation de l'espace public. En effet, ce modèle présente des atouts indéniables : réduction de l'emprise au sol, optimisation des infrastructures existantes et coûts limités grâce à la mutualisation des travaux lors du renouvellement de l'éclairage public.

Au regard des défis spécifiques de Saint-Gilles – forte densité, problématiques de stationnement et objectifs climatiques –, ce type d'installation pourrait représenter une opportunité stratégique pour moderniser nos infrastructures de mobilité.

Nos questions :

- La commune de Saint-Gilles envisage-t-elle de collaborer avec Sibelga ou d'autres partenaires pour développer l'installation de bornes de recharge sur poteaux d'éclairage public ?
    - Si oui, quelles démarches ont été entamées pour identifier les lieux potentiels et planifier leur déploiement ?
    - Si non, quelles sont les raisons pour lesquelles cette solution n'a pas encore été intégrée dans les priorités de la majorité ?
- Par ailleurs, quel est le planning de la commune concernant le déploiement de l'électromobilité de bornes électriques ? à Saint-Gilles, en lien avec les objectifs régionaux de 22.000 points de recharge d'ici 2035 ?
- Des consultations avec les habitants et commerçants locaux sont-elles prévues pour déterminer les lieux les plus adaptés à ce type d'infrastructure ?

Je vous remercie pour votre attention et pour les réponses que vous apporterez à cette question.

2. **<u>Question orale de Monsieur Janusz Linkowski, Conseiller communal, concernant la lutte contre le tabagisme et préservation de l'espace public</u>**

La récente décision de la commune de Dison d'interdire de fumer dans son centre-ville, une première en Belgique, attire l'attention sur une problématique majeure: l'impact du tabac sur la santé publique et la pollution environnementale liée aux mégots de cigarette. Cette mesure, à la fois écologique et de santé publique, vise non seulement à réduire les nuisances visuelles et environnementales des mégots, mais aussi à limiter la visibilité du tabac auprès des jeunes, afin de prévenir l'initiation au tabagisme. Des villes comme Milan ou Stockholm ont adopté des politiques restrictives similaires, avec succès, concernant le tabac dans les espaces publics, combinées à des incitations éducatives.

Dans ce contexte, et au regard des ambitions régionales visant à réduire drastiquement le tabagisme d'ici 2040, nous souhaiterions soulever les questions suivantes :

- Au-delà de l'extension de l'interdiction de fumer dans les lieux publics ouverts à partir du 31 décembre 2024 (comme les plaines de jeux, les fermes pour enfants ou encore les terrains de sports), la commune de Saint-Gilles envisage-t-elle d'adopter des initiatives plus élargies pour limiter l'usage du tabac dans des espaces publics ?

- Plus généralement, quels sont les dispositifs en place pour gérer efficacement la pollution liée aux mégots de cigarette qui constitue une part importante des déchets urbains ? Et avez-vous pu chiffrer son coût pour la commune ?
    - La commune prévoit-elle de renforcer les infrastructures, comme l'installation de cendriers publics, ou de mener des campagnes de sensibilisation pour réduire cet impact environnemental ?

- Au-delà des interdictions et des amendes, la commune collabore-t-elle avec des organisations locales ou régionales pour mener des campagnes éducatives dans les écoles ou auprès des jeunes, afin de promouvoir une génération sans tabac ?

Je vous remercie pour votre attention et pour les réponses que vous apporterez à cette question.

3. **<u>Question orale de Monsieur Janusz Linkowski, Conseiller communal, concernant la gérance des chantiers des rues Moris et Antoine Bréart, de la Barrière et de l'avenue du Parc</u>**

Les projets de réaménagement des rues **Moris** et **Antoine Bréart**, ainsi que des zones situées autour de la **Barrière** et de l'**avenue du Parc**, sont des initiatives importantes pour moderniser nos infrastructures et améliorer la mobilité à Saint-Gilles. Cependant, plusieurs points suscitent des interrogations et des inquiétudes parmi les habitants et commerçants.

Le chantier prévu pour les rues **Moris** et **Antoine Bréart** soulève plusieurs préoccupations liées à sa **concomitance** avec d'autres projets dans la commune, notamment le chantier du **Brico**, qui entraînera la suppression supplémentaire de places de stationnement.

Nos questions:

- Comment la commune compte-t-elle gérer la coordination entre ces deux projets pour minimiser les impacts sur la circulation et le stationnement des riverains et commerçants
  ?
- Des solutions alternatives (zones de stationnement temporaire, itinéraires de contournement clairs) ont-elles été envisagées pour atténuer les désagréments et quelles sont-elles?

Nous avons également pris note de l'annonce de la suspension des **autres chantiers programmés**[1], notamment celui de la **Place Van Meenen**, en raison des priorités actuelles et des contraintes budgétaires liées à l'absence d'un gouvernement à Bruxelles.

- Pouvez-vous confirmer l'impact de cette suspension sur la planification globale des projets d'aménagement à Saint-Gilles ?
- Quelles garanties la commune peut-elle offrir quant à la reprise et l'achèvement de ces chantiers suspendus à court ou moyen terme ?

Je vous remercie pour votre attention et pour les réponses que vous apporterez à cette question.

4. **<u>Question orale de Madame Celi Rodriguez, Conseillère communale, concernant le retard du chantier Vivaqua rue de la Victoire et ses conséquences ;</u>**

Voilà plus d'un an qu'ont débuté les travaux de Vivaqua dans la rue de la Victoire.
La situation est devenue insupportable vu la durée du chantier (plus d'un an). L'avancement du chantier est particulièrement lent avec semble-t-il peu d'effectifs sur le terrain.
Ces longs délais combinés aux contournements qui s'imposent affectent lourdement la qualité de vie dans le quartier.
Les riverains vivent l'enfer au quotidien et subissent de nombreux préjudices dont voici quelques exemples :
- il est très difficile d'acheminer des objets lourds ou encombrants car il faut se garer sur les carrefours (lorsqu'ils ne sont pas condamnés) et arpenter tant bien que mal les trottoirs. Les piétons et en particulier les personnes à mobilité réduite souffrent et ne se sentent pas en sécurité
- les vélos et trottinettes (et même certaines motos) roulent sur les trottoirs et dévalent à toute vitesse en menaçant dangereusement la sécurité des piétons. Des accidents ont déjà été signalés malgré la présence de panneaux qui ne sont pas respectés
- le bruit permanent devient insupportable, les riverains vivent l'enfer et les locataires fuient le quartier, en particulier ceux qui sont en télétravail.
- la poste ne livre plus les colis sauf les petits gabarits et ce avec un taux d'erreur jamais vu.
- les immeubles sont très sales, même ceux récemment rénovés et repeints, à cause des projections de poussière et les giclées de ciment liquide sur les vitres et les façades.
Nos questions :

- Quelles sont les raisons techniques ou autres qui provoquent de tels retards ?
- Quel est le planning de finalisation des travaux ?
- Vivaqua va-t-elle intervenir dans la remise en état notamment des façades des maisons qui ont été souillées par ces travaux ? Un état des lieux a-t-il été fait ?
- Le collège a-t-il contacté ViVAQUA pour obtenir des explications sur les raisons précises de ce retard et le cas échéant obtenir des engagements clairs de leur part pour éviter que cela ne se reproduise sur les autres chantiers à venir ?

En vous remerciant pour vos réponses,

5a. Question orale de Monsieur Mathias Looze, Conseiller communal, concernant un comité de quartier qui a été constitué dans le quartier de la rue de la Perche en vue d'y lutter contre le trafic de stupéfiants ;

Dans un article paru dans le journal De Standaard le 16 janvier 2025 (et largement relayé dans la presse nationale), il appert qu'un comité de quartier a été constitué dans le quartier de la rue de la Perche et ce, en vue d'y lutter contre le trafic de stupéfiants. Ce comité de quartier mettrait en œuvre une action visant à procéder à l'enregistrement vidéographique systématique des personnes consommant ou vendant des stupéfiants sur la voie publique. Les enregistrements réalisés seraient ensuite transmis aux services de police.

Au regard de la violence déployée par les trafiquants de stupéfiants, largement sous-estimée par le grand public, nous nous inquiétons des répercussions que pourraient engendrer l'action mise en œuvre par le comité de quartier de la rue de la Perche. Rappelons à cet égard qu'en octobre dernier deux agents de la paix ont été violemment agressés par des trafiquants de stupéfiants à Saint-Gilles. Au mois de juin dernier, le Bourgmestre lui-même a également été victime d'une agression.

Ainsi, aussi louable soit l'intention des membres du comité de quartier de la rue de la Perche, il est à craindre que ce type d'actions finisse par aboutir à un drame dont certains n'ont probablement pas conscience.

Si le même article précise – en substance – que le bourgmestre est bien au courant de la situation pour vivre à proximité dudit quartier et que celui-ci déplore l'absence de soutien de la part des autorités fédérales afin de lutter contre le trafic de stupéfiants dans la commune, aucune information n'est en revanche donnée quant aux (éventuelles) démarches mises en œuvre (ou envisagées) par les autorités communales afin d'établir un dialogue avec ledit comité de quartier, prévenir quant aux risques liés à ce type d'actions, ainsi que contenir la prolifération et l'escalade que peuvent engendrer ce type de démarches.

QUESTIONS

1. **Des réunions de concertation ont-elles eu lieu** (récemment) avec le comité de quartier mentionné dans la presse et/ou d'autres comités de quartier de Saint-Gilles concernant les enjeux du trafic de stupéfiants ?
    a. Dans l'affirmative, a-t-il été fait état de démarches similaires entreprises par d'autres comités de quartier de Saint-Gilles ?
    b. Toujours dans l'affirmative, a-t-il été fait état des risques inhérents à ce type de démarches, ainsi que des limites légales dans lesquelles ce type de démarches pourraient s'opérer ?
    c. À défaut, de telles réunions sont-elles prévues ? Le cas échéant, quand ?

2. De manière générale, **des démarches sont-elles prévues afin d'encadrer (les risques liés à) ce type de démarches citoyennes et prévenir toute forme d'escalade ?** Le cas échéant, lesquelles ?

3. **L’installation de (davantage de) dispositifs d’enregistrements vidéographiques** dans les quartiers en cause constitue-t-il un moyen envisagé par le collège afin de prévenir la prolifération de ce type de démarches citoyennes ? Dans l’affirmative, des plans concrets sont-ils en cours d’élaboration ou élaborés et, s’il échet, lesquels et endéans quels délais ?

4. Enfin, étant entendu que cette démarche résulte d’une perception d’inaction des pouvoirs publics, **quelles démarches la commune envisage-t-elle pour rétablir une perception porteuse d’espoir** quant à la lutte contre le (sentiment) d’insécurité ?

5b. Question orale de Monsieur Loïc Fraiture, Conseiller communal, concernant l’insécurité autour des points de deal et l’implication des habitants dans la politique communale de sécurité

Des riverains à bout qui finissent par vouloir faire un travail de police : voilà ce que rapportait la presse la semaine passée. C'est dangereux. Mais voilà la conséquence directe du pourrissement de cette situation dans le bas de Saint-Gilles depuis 2 ans. Le deal a pignon sur rue, à une cadence industrielle. Il y a eu des tirs à l'arme de guerre, des décès. Nous sommes tous - ici aussi - d’accord pour dire que cette situation est intenable !

Comment comprendre que l'Etat ne puisse pas organiser une présence policière qui casse ce trafic ? Les moyens de la police judiciaire et financière ont été mis sous pression et ne permettent pas de couper le robinet de la drogue. Les politiques libérales imposées par les niveaux de pouvoirs supérieurs épuisent le monde associatif et les services, tout en créant toujours plus de pauvreté et donc de public précaire qui tombe dans l’assuétude.

Quant à la commune, elle a promis d'écouter et d'impliquer les riverains et les acteurs du quartier. Le nouvel accord de majorité parle notamment d’un conseil citoyen pour la sécurité et la prévention.

- Où en est ce dossier ? Quelles sont les pistes pour impliquer les citoyens et les associations dans cette politique ? Il est nécessaire de s’appuyer sur le tissu local et les habitants pour avoir une solution durable.
- Où en est également le dossier de l’antenne LISA au square ? L’accord de majorité parle d’antennes LISA au pluriel, il promet que le lien y sera fait avec la police. Aura-t-on donc des petits commissariats près des points de deal ? Pourra-t-on y aller pour avoir un contact avec la police, demander une intervention, signaler un fait ou déposer une plainte ? Y aura-t-il une présence d’agents ayant le pouvoir d’intervenir ?

Tout doit être fait pour résoudre ce grave problème et pour éviter de nouveaux drames.

6a. Question orale de Madame Elisa Sacco, Conseillère communale, concernant les actions de la commune visant à soutenir la demande de trève hivernale des travailleuses sans papiers occupant un logement rue Emile Feron et menacée d'expulsion ;

Depuis quelques mois, des femmes sans-papier occupent un logement rue Emile Féron. Le propriétaire du logement est une société immobilière spécialisée dans l'achat et la revente de bâtiments. Celle-ci a introduit une requête unilatérale devant le tribunal pour faire expulser ces femmes. Nous sommes en plein hiver, et la solution ne devrait jamais être de mettre des personnes à la rue.

Grâce à une pétition ayant recueilli quasiment 600 signatures (dont celles de nombreux saint-gillois), ces femmes ont sollicité le soutien du bourgmestre (des courriers ont été envoyés en octobre et en novembre déjà…). Elles demandent que celui-ci prenne contact avec le propriétaire. Nous trouvons important que cette demande ait été prise en compte et nous voudrions nous en assurer. Quand cela a-t-il été fait et de quelle manière ? Quelle a été la conclusion de ce contact ? Quand et comment tout cela a-t-il été communiqué avec les femmes et leur avocate ? La rencontre sollicitée a-t-elle eu lieu ?

Plus généralement, que fait et que peut faire la commune pour aider ces travailleuses à bénéficier de conditions de vie plus dignes ?

Ces femmes travaillent dans le domaine du care, le soin des enfants ou des personnes âgées, pour un salaire de parfois seulement 3 €/h. Rappelons que cette exploitation féroce, dans des secteurs économiquement forts ou socialement très utiles, est la réalité de loin dominante parmi les quelques 150 000 travailleurs sans papiers que compterait notre pays. Rappelons également que les pouvoirs publics ont un rôle primordial à jouer concernant le droit au logement et que la commune de Saint-Gilles s'y est publiquement engagée à maintes reprises, ce qui est très positif.

6b. Question orale de Madame Chloé Leroy, Conseillère communale, concernant une pétition lancée par des habitants saint-gillois, en soutien à un collectif de femmes sans-papiers.

Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente du CPAS,

Fin décembre, la presse relayait une pétition lancée par des habitants saint-gillois, en soutien à un collectif de femmes sans-papiers.

Ces femmes occupent depuis plusieurs semaines une maison située au numéro 65 de la rue Emile Féron et se trouvent dans une situation extrêmement précaire, étant donné qu'elles n'ont pas le droit de travailler légalement, ni les moyens de se loger dignement.

Le propriétaire de l'immeuble a demandé l'expulsion des occupantes pour le 7 janvier. Les membres du collectif ont proposé de le rencontrer à plusieurs reprises pour négocier un accord, en vain.

Monsieur le Bourgmestre avait expliqué à la presse, à juste titre, que la commune n'avait pas le pouvoir de s'opposer à une décision de justice, mais pouvait éventuellement jouer un rôle de facilitatrice pour trouver une solution.

Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente du CPAS, je sais que vous partagez entièrement la préoccupation du groupe Ecolo-Groen quant à la situation de ces femmes. Mes questions sont donc les suivantes :

1. Savez-vous si une décision de justice a été rendue autorisant l'expulsion du collectif de femmes sans-papiers en pleine trêve hivernale ?

2. La commune a-t-elle eu l'opportunité de jouer un rôle dans la recherche d'une solution avec le propriétaire ?

3. Le CPAS de Saint-Gilles accompagne-t-il ce collectif, par une aide juridique, un soutien matériel ou une assistance dans la recherche d'un autre logement ?

4. Si le propriétaire est autorisé à expulser ces femmes, le CPAS pourra-t-il être en mesure de leur offrir un logement d'urgence ? Je vous remercie pour votre travail et pour votre réponse

7. <u>Question orale de Madame Marie-Lou Badie, Conseillère communale, concernant le bâtiment acquis par la commune depuis 2017 au 19 de la rue Théodore Verhaegen</u>

La presse a révélé il y a quelques jours que le bâtiment du 19 rue Théodore Verhaegen est à l'abandon. On peut lire sur sa façade que la commune prévoit d'y construire une crèche et des logements publics afin de revitaliser le quartier. C'est un projet important et nécessaire pour notre commune et qui mérite d'être pris en main.

Le bâtiment a été occupé jusqu'en 2020 par un service communal.

- Pouvez-vous expliquer ce qu'il s'est passé après cette utilisation. En d'autre termes, que s'est-il passé dans ce bâtiment ces 5 dernières années ?

L'article mentionne des sources internes disant que le bâtiment serait dans un état insalubre, nécessitant donc des travaux trop importants budgétairement.

- Confirmez-vous cette insalubrité ?

Ce bâtiment a été acquis en 2017 grâce aux subsides régionaux du contrat de quartier Parvis-Morichar mais il en aurait été retiré depuis, rendant impossible les futurs travaux.

- Quel était alors le plan budgétaire initial et comment se fait-il qu'il n'ait pas été appliqué ?

Dans l'article, l'échevine du logement répond que le projet initial reste faisable et qu'un nouveau plan financier est en train d'être imaginé.

- Quelles sont les pistes ?

Un autre point d'attention concerne le projet de crèche, madame l'échevine a déclaré dans l'article que le projet de crèche serait abandonné.

- Pourquoi abandonner ce projet de crèche ? Qu'en est-il finalement ?

8. **<u>Question orale de Klara Ledroit, Conseillère communale, concernant la suite donnée aux revendications des taximen vu le retrait de leurs emplacements au profit des bus privés et vu la centaine d'amendes stationnement qui leur a été envoyée ;</u>**

De nombreux taximen ont manifesté devant l'Hôtel de Ville. Ils demandent que leurs soient restitués les emplacements de la gare du Midi que la Région avait récemment décidé d'attribuer à la société de bus Flibco, à la surprise générale. Le bourgmestre avait, à raison, promis de soutenir leur revendication. Après des mois de chaos, ils ont fini par avoir gain de cause…

De nouveaux emplacements viennent de leur être attribués. Même si ceux-ci semblent trop petits, il faut saluer cette avancée dans une situation chaotique qui a déjà duré trop longtemps.

En décembre les taximan avaient manifesté devant l'Hôtel de Ville. Une délégation avait alors été reçue par le bourgmestre. Le problème de la centaine d'amendes stationnement qu'ils ont reçues aurait été abordé, avec la promesse d'un contact avec le service stationnement.

- Qu'en est-il ? Que fait la commune à ce sujet ?

S'il a été reconnu que les revendications des taximens étaient légitimes, il semble alors aussi légitime de faire annuler les amendes indues.

Autre question :

- La société Flibco paie-t-elle une taxe à la commune pour ses emplacements ? Ce serait la moindre des choses que les profits que son activité génère grâce à nos infrastructures contribuent à nos services publics.

9. <u>Question orale de Madame Christine Waignein, Conseillère communale, concernant la procédure d'inscription dans l'enseignement fondamental saint-gillois</u>

Madame l'Echevine,

Ma question porte sur la procédure d'inscription dans l'enseignement fondamental saint-gillois, qui a fait l'objet de plusieurs articles de presse ces dernières semaines.

Depuis plusieurs années, la voie numérique est obligatoire pour inscrire un élève dans une école communale (maternelle ou primaire). Cette démarche va dans le sens d'une simplification administrative et ne pose aucun problème pour de nombreux parents.

Cependant, elle peut constituer un obstacle pour les familles saint-gilloises qui n'ont pas accès aux outils numériques, ou qui ne maîtrisent pas suffisamment l'écriture du français ou du néerlandais pour pouvoir inscrire leur enfant en ligne.

Comme vous le savez, une ordonnance bruxelloise prévoit l'obligation d'offrir une alternative accessible à la procédure numérique, et le Pacte d'Excellence fixe l'objectif de promouvoir la mixité sociale au moyen d'une approche pragmatique et en relevant le défi de la reconnaissance des groupes minorisés. Je sais que vous avez mis en place plusieurs mesures et outils d'accompagnements, afin de permettre à chaque parent d'inscrire son enfant, sans laisser aucune famille sur le bord du chemin.

1. Pourriez-vous nous préciser quelles sont ces mesures, et comment les familles saint-gilloises ont été informées de leur existence ?

2. Disposez-vous de chiffres ou d'estimations du nombre de familles qui ont eu recours à ces outils ?

3. À votre connaissance, y a-t-il eu des cas d'enfants qui n'étaient pas inscrits à temps, ou pas dans l'école de leur choix, à cause de la procédure d'inscription numérique ?
   Je vous remercie pour votre travail et pour votre réponse

10. <u>Question orale de Madame Carine Graceffa, Conseillère communale sur les conséquences pour la commune de Saint-Gilles d'une éventuelle fusion des zones de police bruxelloises.</u>

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Membres du Collège,

L'actualité récente a remis au centre du débat médiatique et politique la fusion des zones de police bruxelloises.

Dans une note de la NVA publiée par plusieurs médias, on apprend que la future majorité fédérale envisage de fusionner les zones de police bruxelloises pour « régler » les problèmes d'insécurité au sein de la Région bruxelloise.

Les positions prises par les partis néerlandophones bruxellois en amont de la négociation régionale pour la constitution d'un nouveau Gouvernement vont dans le même sens.

Or, on sait qu'une sécurité de proximité n'est possible qu'avec une police de proximité, articulée avec les acteurs locaux, principalement la commune, ses services, les associations et les citoyens, sur des périmètres de quartiers relativement réduits.

Format à même d'apporter des solutions sur mesure, et surtout une proximité avec les habitants dans l'élaboration des réponses de sécurité et l'échange d'information.

Pouvez-vous nous éclairer sur les enjeux communaux de cette question, sur les conséquences qu'aurait cette fusion pour la commune et en particulier pour notre dispositif de Prévention ainsi que sur l'avenir du contrôle démocratique sur les questions de police et de sécurité ?

De manière plus générale, le groupe de la Liste du Bourgmestre souhaiterait également votre éclairage sur l'enjeu institutionnel global et notamment ses répercussions possibles pour les CPAS.

L'idée de fusionner les CPAS bruxellois en une seule entité régionale fait également son chemin et cette fusion ferait perdre aux CPAS cette dimension locale et rendrait le travail, sur le terrain, encore plus complexe.

On voit bien en filigranes de ce débat que c'est à l'ensemble des pouvoirs locaux que l'on cherche à attenter.

D'avance, je vous remercie pour votre réponse.